

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°033

OBJET : FESTIVAL CONVENANZA 2025			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'association « De la City à la Cité » organise depuis 10 ans le Festival CONVENANZA en co-réalisation avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN). Cet évènement, qui a toujours bénéficié de l'accompagnement bienveillant de la Ville de Carcassonne, se déroule dans la Cour du Château Comtal et attire chaque année de nombreux touristes, notamment étrangers. Il s'agit du rendez-vous musical de l'automne et il attire un large public européen et particulièrement britannique. Cette année, la manifestation aura lieu du 25 au 28 septembre 2025.

Au regard de l'impact de l'évènement sur le rayonnement culturel de la Commune et de la qualité des spectacles, il est important de soutenir cette année encore pleinement, les créateurs de cette manifestation. La participation de la Ville est totalement légitime par la qualité des moyens mis en œuvre pour la réussite du Festival CONVENANZA.

Aussi, il est proposé de mettre en place un lien de partenariat entre l'association « De la City à la Cité » et la Ville de Carcassonne, l'expertise de la Ville en matière de festival et d'évènementiel étant incontestable. Il s'agit d'apporter un renfort en matériel et savoir-faire indispensable à ce type de rendez-vous festif. En contrepartie, l'association s'engage à verser à la Ville la somme de 4000.00 € H.T. soit 4800.00 € T.T.C, ceci correspondant à la valorisation de la mise à disposition de matériel et de personnel. Elle s'engage également à faire rayonner la Ville en apposant son logo sur ses différents supports de communication. Elle fera également bénéficier la collectivité d'invitations pour l'évènement. Les conditions du partenariat sont formalisées par la convention ci-jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention ainsi que tous les actes et documents liés à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Gérard LARRAT

011-211100698-20250626-25414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025